

Au moment où je prends la plume, un administrateur spécial militaire vient de terminer sa mission dans l'ancien territoire, propriété personnelle de Léopold II¹. Les 16, 17 et 18 décembre 2018, plus de 500 personnes avaient été massacrées à coups de machettes ou par balles ou brûlées à Yumbi, Bongende et Nkolo. Il y eut des tortures, des pillages et des mutilations d'un autre âge. Des scènes et des images d'horreur, et parmi elles, cette « main coupée » !



Main coupée en 2018 à Yumbi, RD Congo. 2018 ©TDR

Une photo en couleur prise au Smartphone ! Oui, même « au cœur des ténèbres », on était au XXI^e siècle. L'image d'horreur renvoyait aux *mains coupées*. Mais à Yumbi, il n'y avait plus de caoutchouc rouge. Ni de Léopold II.

Comment expliquer qu'au Congo de telles horreurs puissent encore se perpétrer alors que l'imaginaire populaire les lie à la barbe de Léopold Louis-Philippe Marie Victor de Saxe-Cobourg-Gotha, couronné Léopold II, roi des Belges ?

¹ L'exploitation du pays avait été confiée à des entreprises ; un territoire fut réservé à Léopold II : le « Domaine de la Couronne ».

Ailleurs dans le monde, actuellement encore, l'Arabie saoudite et d'autres pays musulmans appliquent la loi islamique ou *charia* et coupent des mains, sans émouvoir¹ ! On y lapide à mort les femmes adultères. On y administre le fouet, ce symbole de la barbarie coloniale... Personne n'en est ému !

En raisonnant par l'absurde, le monde d'aujourd'hui aurait sans doute toléré les *mains coupées* si Léopold II avait été un souverain Noir ou Arabo-musulman ! Ou s'il avait créé une loi, en bonne et due forme, ordonnant d'amputer les mains en cas de défaillance dans la collecte de caoutchouc !

Mais on parlerait toujours de châtiments corporels et ignorer que Léopold II avait fait une loi, en bonne et due forme, pour ne pas infliger la *chicotte*² aux populations civiles !

Au moment où, par le clavier, je prends la plume, dans la capitale, Kinshasa, des policiers de circulation routière arrachent au pied de biche des plaques d'immatriculation de véhicules d'automobilistes répréhensibles puis les amènent à leur commissariat à titre de preuve indiscutable d'une infraction qui restera inconnue. L'automobiliste est alors obligé de racheter son bout de tôle. Cela se fait en toute illégalité, au nez et à la barbe des plus hauts magistrats, des ambassadeurs et autres dignitaires. Et sans émouvoir !

L'arrachage de plaques fait écho aux récits des horreurs léopoldiennes. On coupait les mains à des cadavres pour servir de preuve d'une mort, d'un décès. À cette époque ancienne, c'était la preuve matérielle privilégiée ; il n'y avait pas de Smartphone pour ramener une photo ou de bic et du papier pour verbaliser... Mais ce qui se passe à

¹ En 2018, un jeune pèlerin noir avait été amputé de la main avec laquelle il s'était masturbé pendant le Ramadan, africa24.info.

² Sanction disciplinaire de fouet dans l'armée. Mais pas contre les populations.

Kinshasa est bien pire : les véhicules amputés ne sont pas des « cadavres », des épaves ! Ils sont en état de marche. En état de vie...

Au moment où je prends la plume, partout au Congo, les arriérés de salaires sont la norme ; ils courent sur plusieurs années et on les nomme SIDA¹. Obliger un employé à travailler sans recevoir de quoi vivre au quotidien constitue une violation non seulement d'un droit humain fondamental, mais aussi du plus élémentaire bon sens de villageois. « Le propriétaire d'une poule pense à lui donner à boire ; il sait que sans eau, la poule va crever et il n'aura plus d'œufs ! Comment des Congolais peuvent-ils obliger leurs concitoyens à travailler sans se soucier de leurs besoins vitaux ? Les nombreux diplômés d'universités (dont les *odieux* colonisateurs avaient injustement et criminellement privé le pays), et qui dirigent des milliers d'employés, sont incontestablement moins instruits que le sage villageois qui élève des poules ! »² On critique à juste titre le « travail forcé » parce qu'il était mal rémunéré sous la colonie ; mais ce peu était un dû qui était payé et il n'y avait pas eu de « SIDA »...

Au moment où je prends la plume, les impayés dans une entreprise publique³ accumulent 273 mois⁴. Le système s'est même raffiné avec une décote de 56 %⁵ sur ces rémunérations déjà virtuelles. Comme quoi au XXIe siècle, le « travail forcé » colonial est remplacé par de la traite d'êtres humains.

¹ SIDA ou Salaire Impayé Depuis des Années.

² M. Yabili, in, *Droit du Travail Congolais 1885-2010 : dérouté et pistes de redéploiement*, in *Droit à l'Épreuve du Temps*, PUL, 2010.

³ Société Nationale des Chemins de Fer Congolais (SNCC).

⁴ À fin février 2020.

⁵ Indexation du franc congolais sur 0,75 au lieu de 1,71 le dollar américain.

Au moment où j'écris, je viens d'illustrer un livre sur la pénétration chinoise au Congo, sous-intitulé « chronique d'une colonisation choisie » avec la scène d'une mine de cobalt. Les prix de ce métal ont grimpé, comme ceux du caoutchouc à l'époque léopoldienne. Un militaire est gardien d'une mine exploitée par un Chinois ; il exécute les ordres de ce dernier.



Cela est arrivé dans une mine chinoise en 2019.©TDR

La photo est tirée d'une vidéo de 17 secondes. On entend le Chinois crier « Pika ! Pika ! » (Frappe, frappe encore) ! Le militaire, qui manipule un fouet, l'abat méthodiquement sur un homme étendu dans la boue, les mains liées derrière le dos. L'homme à terre se contorsionne et se retourne. Le militaire tourne autour pour mieux frapper l'homme. Encore et encore ! Cette vidéo fit le buzz sur les réseaux sociaux, en juin 2019. Des gens ont pu identifier la mine chinoise, et une ONG des droits humains avait dénoncé l'acte au Parquet. Mais il n'y eut aucune réaction des autorités politiques et administratives et judiciaires congolaises.

Si ce supplice avait été ordonné par un Belge, celui-ci aurait été mis aux arrêts, présenté au public et expulsé du territoire. Mais c'était un Chinois, les nouveaux maîtres du pays ou qui se croient tels, en se comportant comme tels ! Et cette page a été fermée...

Au moment où j'avais pris la plume, on s'étripait déjà en Belgique à propos de Léopold II.

Voilà qu'au moment où je pose la plume, le monde est traversé par un mouvement qui pourrait s'appeler « le juin des Noirs », de *Black Lives Matter*. On est passé de la dénonciation des violences policières fondées sur le délit de faciès aux symboles liés au racisme et aux esclavisations de tous, de tout temps, et sur tous les continents !

Soudain, et de manière étrange, la posture internationale de malfaisance qu'on attachait à Léopold II a été amoindrie par la *profanation* des représentations de personnalités plus importantes et vénérées, telles que Jules César, Christophe Colomb, Charles De Gaulle ou Winston Churchill.

En Belgique, Léopold II a été déboulonné et peinturluré de rouge. Mais il n'y a pas eu d'écho au Congo.

Pour ma part, je suis plutôt préoccupé par les multiples fantômes dits léopoldiens qui hantent le Congo.

Parce que je ne suis pas un sujet de la dynastie belge.

Je suis Congolais !